

Avenant au document de projet

1

Titre du Projet

Développement Local Intégré de l'Oriental -DÉLIO

Résultats de l'UNDAF et du CPD 2012-2016

OUTCOME 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social;

OUTCOME 4 : Les partenaires institutionnels et de la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique sensible au genre pour la mise en œuvre d'un développement humain, intégré, équitable et durable.

OUTCOME 5 : Les prescriptions de la « Charte Nationale de l'environnement pour un développement durable » sont mises en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, de changements climatiques, et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et les populations les plus vulnérables .

Outputs attendus

Gouvernance territoriale est promue à travers l'appui à la conception et mise en œuvre des PCD ;

Les filières des produits territoriaux sont valorisées ;

Le patrimoine culturel et naturel est valorisé.

Partenaire de mise en oeuvre:

Agence de l'Oriental

Justifications de la revision

Le présent amendement est effectué pour l'extension de la durée du projet ainsi que l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat entre l'Agence de l'Oriental et le Programme des Nations Unies pour le Développement portant sur la clôture du programme DÉLIO prévue en fin 2012 et la formulation d'un nouveau programme de partenariat pour la promotion du développement humain et durable dans la

Durée du Programme :	4 ans
Atlas Award ID:	00049616
Project ID :	60624, 60625, 60626, 77142
Start date:	Février 2008
End Date :	Décembre 2012
PAC Meeting Date	Février 2006
Management Arrangements	NIM

Les ressources totales : 3 440 000 USD	
Budget initial : 3 440 000 USD	
Complément du budget : 10 133 728 MAD	
• PNUD	470 000 USD
• Other:	
○ Donor	
○ Donor	
○ Gouvernement	
Contribution en nature : _____	

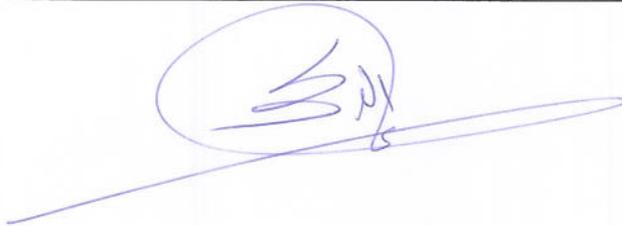
Mohamed Mbarki, Directeur Général de l'Agence de l'Oriental 

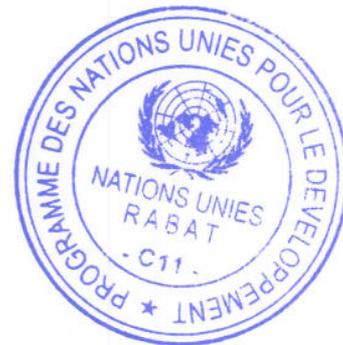
Le Directeur Général

Mohamed MBARKI

Validé par le PNUD:

Alia Al Dalli, Représentant Résident Adjointe





Considérant :

- ✓ l'accord de partenariat signé le 11 décembre 2006 entre l'Agence de l'Oriental et le Programme des Nations Unies pour le Développement visant d'accompagner de la dynamique de développement humain et de bénéficier des synergies entre les différents projets et contribuer à mobiliser de nouveaux fonds ;
- ✓ la nouvelle stratégie de l'Agence de l'Oriental qui repose sur une planification stratégique axée sur des objectifs tels qu'ils sont définis dans le cadre stratégique de l'Agence ;
- ✓ les nouvelles orientations du PNUD notamment ses nouveaux axes d'intervention tels que définis dans l'UNDAF et le CPD 2012-2016;
- ✓ La convergence des objectifs et des axes d'intervention du Programme DÉLIO d'une part, et le processus de la régionalisation avancée visant dynamisation des territoires et la promotion d'un développement régional intégré et durable d'autre part ;

3

De ce fait, l'Agence de l'Oriental et le Programme des Nations Unies pour le Développement conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'amendement

Le présent amendement est effectué pour établir un nouveau cadre de partenariat entre l'Agence de l'Oriental et le Programme des Nations Unies pour le Développement portant sur la clôture du programme DÉLIO prévue en fin 2012 et la formulation d'un nouveau programme de partenariat pour la promotion du développement humain et durable dans la région de l'oriental (Plan de travail 2012 du programme en annexe) ;

Article 2 : Résultats attendus

Cet avenant devrait permettre attendre les résultats suivant :

- Activités du programme DÉLIO finalisées et programme clôturé selon les procédures de la gestion axée sur les résultats ;
- Programme évalué et recommandations prises en considération dans la formulation du nouveau cadre de partenariat ;
- Un nouveau cadre de partenariat 2013-2016 élaboré et validé.

Article 3 : Modalités de réalisation et gestion financière

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre le présent amendement sur la base des modalités définies dans le document du Programme DÉLIO, et selon le schéma des structures de coordination décrit dans le même document. L'Agence de l'Oriental complètera son engagement financier et versera une contribution selon les échéanciers, ci-dessous :

[Signature]

[Signature]

- Janvier 2012 : MAD 3, 133,728.00
- Juin 2012: MAD 7 000 000

Ce budget sera réparti comme, ci-dessous ;

	N° Projet	1ère Contribution	2ème Contribution	Total en DH
Produit 1	60624	1 660 875,84	1 000 000,00	2 660 875,84
Produit 2	60626	0,00	4 250 000,00	4 250 000,00
Produit 3	60625	1 472 852,16	1 750 000,00	3 222 852,16
Produit 4	77142	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 133 728,00	7 000 000,00	10 133 728,00

Article 5 : Durée de l'Avenant

Ce présent avenant porte sur la durée du 3 janvier au 31 décembre 2012

Article 6 : Suivi et évaluation

Tel que défini dans l'accord de partenariat initial, l'Agence de l'Oriental continuera conjointement avec le PNUD à assurer le suivi et la coordination des actions entreprises. Le programme DÉLIO fera l'objet d'une évaluation externe.

Article 7 : Révision du présent avenant

Les parties signataires pourront, à tout moment, apporter les modifications jugées nécessaires aux termes du présent avenant dans un cadre consensuel.

YH

be